RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Fiche Outils

Partie 1 Élaborer le plan de prévention

Modèle de feuille de route du groupe de travail sur la prévention des VSST

Objectifs

- **Organiser la démarche en s'appuyant sur un groupe de travail (GT) dédié.**
- **Définir le rôle et le fonctionnement de ce GT.**

Dans le cadre de la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), **cette fiche Outils vise à permettre** aux représentants de l'employeur ainsi qu'aux référents et référentes « harcèlement sexuel et agissements sexistes » désignés par le CSE ou l'employeur de **réfléchir à l'organisation de la démarche de prévention en s'appuyant sur un groupe de travail dédié.**

Il vous faut tout d'abord avoir mis en place un groupe de travail :

- FICHE REPÈRES Comment mettre en place un groupe de travail sur la prévention des VSST ?
- FICHE REPÈRES Comment travailler ensemble sur les 3 niveaux de prévention ?

Cette fiche vous propose une série de questions à traiter pour :

- organiser l'activité du groupe de travail de prévention des VSST,
- définir son pilotage et son rôle,
- prévoir une communication à l'ensemble du personnel sur l'existence de ce groupe, son rôle, sa feuille de route, et plus largement informer sur le dispositif de prévention des VSST de votre entreprise.

Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)
anact.fr

Ce kit a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Financé par l'Union européenne

Feuille de route du groupe de travail sur la prévention des VSST

Notre démarche :

Donner un nom à votre démarche.

Pour vous aider à remplir le document, posez-vous tout d'abord trois questions liées au contexte et à la stratégie de l'entreprise :

- Quels sont les éléments déclencheurs de votre démarche de prévention ?
- D'où partez-vous ?
- Par où prévoyez-vous de commencer la démarche ?

FICHE REPÈRES Comment débuter la démarche de prévention des VSST ?

Enjeux et objectifs de la démarche

Quels sont les objectifs généraux à atteindre ?

À quoi doit répondre cette démarche ? Quels problèmes souhaitez-vous résoudre à court et à long terme ?

-
-
-
-
-

Quels bénéfices et améliorations spécifiques sont attendus ?

Pour la qualité de vie au travail et la santé sécurité des salariés	Pour l'organisation et le fonctionnement de la structure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Modèle à remplir proposé par l'Anact pour votre entreprise
Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Cet outil a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations
anact.fr

Financé par l'Union européenne

Pilotage de la démarche

De qui est composé le groupe de travail pour la prévention des VSST ?

Composition : membres de la direction, représentants des différents métiers de l'établissement, encadrement, représentants du personnel, et autres. En fonction des ressources disponibles, d'autres membres peuvent être intégrés, tels que le pôle juridique (pour veiller au respect du règlement intérieur mais aussi pour identifier les sanctions), les métiers de la prévention, etc.

Quel est son rôle ?

En complément du rappel de la responsabilité de l'employeur en matière de santé-sécurité, préciser le rôle du groupe de travail : par exemple, co-concevoir la procédure de signalement et traitement des cas, contribuer à l'évaluation des risques de VSST, identifier des mesures de prévention adaptées, etc.

Noms des référents harcèlement (CSE et employeur), modalités de contact

FICHE REPÈRES Comment mettre en place un groupe de travail sur la prévention des VSST ?

Quelles sont les modalités du groupe de travail ?

Définir le nombre de réunions, leur durée, qui anime, qui prend des notes, envoie l'ordre du jour et rédige les comptes-rendus, quels moyens accordés aux membres, signature d'une charte, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Modèle à remplir proposé par l'Anact pour votre entreprise
Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Cet outil a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations
anact.fr

Financé par l'Union européenne

Planning de la démarche

Quelles sont les étapes de la démarche ?

Par exemple étape 1/ formation de la direction, 2/ nomination du référent employeur, désignation du référent CSE, 3/ mise à jour de la procédure de signalement et de traitement des cas, 4/ mise à jour du DUERP avec le service prévention, 5/ campagne de sensibilisation, etc.

-
-
-
-
-
-
-
-

Quelles sont les dates et la durée envisagées ?

En lien avec la mise à jour du DUERP, des temps forts de l'entreprise, du planning des instances.

Grandes orientations de la démarche

- FICHE REPÈRES Comment définir les 3 niveaux de prévention des VSST ?
- FICHE OUTILS Modèle de plan d'action sur les 3 niveaux de prévention des VSST

Prévention primaire :

- Quels objectifs spécifiques ?

- Quelles action(s) principale(s) identifiées ?

Prévention secondaire :

- Quels objectifs spécifiques ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Modèle à remplir proposé par l'Anact pour votre entreprise
Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Cet outil a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations
anact.fr

Financé par l'Union européenne

- Quelles action(s) principale(s) identifiées ?

Prévention tertiaire :

- Quels objectifs spécifiques ?

- Quelles action(s) principale(s) identifiées ?

Contrainte(s) particulière(s) à prendre en compte dans le déroulement ?

Communication auprès du personnel

Que faut-il communiquer ?	Qui communique ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Comment ?

Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Production de l'Anact
septembre 2025

anact.fr

Ce kit a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Financé par l'Union européenne